

Décision n°2018-147 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 5 juin 2014 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur approuvé par délibération du conseil d'administration en date du 15 juin 2018,

Vu la décision n°17-161 portant désignation des institutions partenaires représentées au conseil d'administration de l'ENS de Lyon,

Vu la décision 2018-078 relative à la composition du conseil d'administration en date du 24 mai 2018,

Vu la proclamation des résultats des opérations électorales en date du 13 novembre 2018,

Décide

Article 1. Nomination des Personnalités Qualifiées

- **Les personnalités extérieures suivantes sont nommées en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Président de l'École Normale Supérieure de Lyon :**

Mme Chantal CHAMBELLAN LE LEVIER, Rapporteur à la Cour des comptes

Mme Anne-Christine CHAMPION, Responsable mondiale de la gestion de portefeuille de Natixis

Mme Florence CLEMENT, Responsable du Département Polymères et Matériaux avancés de Solvay

Mme Isabelle DUBOIS-BRUGGER, Responsable de programme Innovation du Groupe LafargeHolcim

Modalités de recours contre la présente décision : La présente décision fait l'objet d'une notification individuelle à l'égard des personnalités qualifiées nouvellement désignées par le Président. Le délai de recours commence à courir à compter de cette notification. En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra ainsi faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.



Mme Marie-José QUENTIN-MILLET, Directrice recherche et développement de Sanofi-Pasteur France

Article 2. Rappel des membres composant le conseil d'administration

La composition du conseil d'administration de l'ENS de Lyon est fixée pour le reste comme suit :

- **Membres représentant les institutions partenaires, conformément à la désignation effectuée par chaque institution partenaire:**

M. Dominique CHARPIN, Collège de France

M. Jacques CHIFFOLEAU, Ecole des hautes études en sciences sociales

M. Frédéric FAURE, Centre national de la recherche scientifique

M. Marc MEZARD, Ecole normale supérieure

Mme Anne Isabelle ETIENVRE, Directrice de l'Institut de Recherche sur les lois Fondamentales de l'Univers du Commissariat à l'énergie atomique

- **Membres représentant les collectivités territoriales, conformément à la désignation effectuée par chaque collectivité territoriale:**

M. Jean-Paul BRET, Métropole de Lyon

M. Yannick NEUDER, Région Auvergne Rhône-Alpes

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon, conformément aux opérations électorales réalisées et aux proclamations de résultats effectuées :**

- Pour le collège des « professeurs des universités et assimilés » :

M. Pierre BORGNAT

M. Eric DAYRE

M. Romain DESCENDRE

M. Jan TRAAS

- Pour le collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

M. Claude DANTHONY

M. Nicolas GARNIER

M. Igor MOULLIER
M. Gilles RAUTUREAU

- Pour le collège des « élèves et étudiants » :

Mme Aurore FLAMION et sa suppléante Mme Adèle DAUMAS
M. Rémy CERDA et sa suppléante Mme Léna PAMBOUTZOGLU

- Pour le collège des « personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, des personnels des bibliothèques autres que les personnels scientifiques des bibliothèques et les personnels des services sociaux et de santé » :

Mme Camille BORNE
M. Benoît CAPITAINE

Article 3. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur le 9 décembre 2018. Elle remplace, à la même date, toute décision ayant le même objet.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil.

Article 4. Exécution

Le Directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 9 décembre 2018,

Jean-François PINTON

Président



Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet